



A R I S Q X P É R I E N C E
VÉLO

Propulsé par



DÉMO



Mont Bellevue

Dans le stationnement de la rue Dunant, à l'angle de la rue Thibault
Sherbrooke, Qc

SALON



Centre de Foires de Sherbrooke

1600 boul. du plateau St-Joseph
Sherbrooke, Qc, J1L 0C8

HORAIRE DU SALON	19 AOÛT	20 AOÛT	21 AOÛT	22 AOÛT
Montage Exposant	8h – 18h			
Montage du Démo	10h – 13h			
Démo	13h – 17h			
Soirée de l'industrie	17h – 21h			
Ouverture salon*		8h – 18h	8h – 18h	
Démontage			18h – 22h	
Cueillette matériel***				8h – 12h

*** Des frais seront appliqués pour tout retour de matériel effectué après 12h00 le 22 août

* Rendez-vous clients seulement à partir de 8h00

Veillez-vous assurer de venir chercher vos clients à l'entrée du salon pour leur permettre l'accès à la salle avant l'heure d'ouverture officielle du salon.

INSCRIPTION | BADGES

Chaque membre, sous agent, mannequin ou stagiaire doit **OBLIGATOIREMENT** avoir acquitté les frais d'inscription. Une personne non enregistrée ne sera pas admise au salon. La carte d'accréditation est obligatoire pour toutes les personnes travaillant lors du salon.

Elle doit être portée en tout temps. Les agents de sécurité doivent exercer un contrôle des entrées et sorties, afin d'assurer la sécurité et le contrôle de notre événement privé. Les cartes d'accréditations seront disponibles dès votre arrivée lors du montage au bureau du promoteur ou à la billetterie.

KIOSQUE À L'INTÉRIEUR LORS DU SALON | 20-21 AOÛT

Kiosque 10x10 de base – 750\$ inclus :

- Rideaux blancs, 8 pieds de hauteur
- 1 table
- 3 chaises
- 1 corbeille à papier
- Internet sans fil haute vitesse
- 1 sortie de prise électrique 15A

ESPACE POUR KIOSQUE LORS DE LA DÉMO | 19 AOÛT

Participation aux DÉMO vous devez aviser le bureau d'administration : 450-965-9795.

FOURNISSEUR OFFICIEL | SERVICES D'EXPOSITION



Claude Perrault T: 888-349-6912#25 | C: 514-898-6912
cperrault@mediasystems.ca | www.mediasystems.ca

Fournisseur officiel des services de transport et de douane

Vous pouvez faire livrer votre matériel à l'entrepôt de **MediaSystems** qui s'occupera de faire la livraison le jour du montage. Des frais d'entreposage vous seront ainsi facturés. Vous pouvez consulter le [www.MEDIASYSTEMS.CA](http://www.mediasystems.ca) pour télécharger les formulaires en ligne et bon de commande.

IDENTIFICATION DE VOTRE MATÉRIEL POUR ENTREPOSAGE ET/OU LIVRAISON

- ✓ Le nom du représentant membre de l'ARISQ
- ✓ Coordonnées de la personne ressource (si différente du représentant membre)
- ✓ La marque / collection et # de kiosque

LIVRAISON DE VOTRE MATÉRIEL PAR TRANSPORTEUR

Les exposants qui utilisent les services de messagerie tels que Fedex, UPS, DHL, ou autres doivent s'assurer que les frais de douanes, taxes, etc. sont payés à l'avance.

* À noter que toute marchandise expédiée « à percevoir » ne sera pas acceptée par le Centre de Foire de Sherbrooke.

Dans certains cas, les services de messagerie ne déclarent pas que des frais sont à payer par l'expéditeur lors de la livraison et l'hôtel reçoit une facture parfois 30 à 90 jours après la fin de l'évènement. Dans ces situations, l'exposant sera refacturé avec des frais d'administration.

CUEILLETTE DE VOTRE MATÉRIEL PAR TRANSPORTEUR

Suite au salon, il vous est possible de prévoir une cueillette de votre matériel le jeudi 22 août 2019 de 8h00 à 12h00 par un fournisseur de messagerie ou transporteur. Pour ce faire, vous devez vous-même prévoir de remplir adéquatement votre bon de livraison.

Prenez note !

- Tout matériel non récupéré par le transporteur ou le service de messagerie de l'exposant sera automatiquement pris en charge par le Centre de Foires de Sherbrooke et tous les frais seront facturés à l'exposant.
- Des frais seront également facturés de la part du Centre de Foires de Sherbrooke pour tous les envois non identifiés et préparés tel que spécifié plus haut.

ENTREPOSAGE

Assurez-vous de bien identifier vos caissons avant de les transporter vers les endroits désignés. Aucune boîte de carton ni caisse de transport vide ne sera tolérée à l'intérieur ou à l'arrière du stand. Dans le but de faciliter le démontage, nous suggérons d'entreposer vos boîtes et poches d'échantillon vides dans votre véhicule.

QUAI DE CHARGEMENT

Présentez-vous dès votre arrivée à l'arrière du bâtiment, un membre de notre équipe vous accueillera et vous guidera vers l'un des 4 quais de chargement si nécessaire ou aux portes extérieures avec accès au niveau du sol.

Porte extérieure 6 – au niveau du sol :

- Largeur : 9 pieds 6 pouces
- Hauteur : 11 pieds 6 pouces

Quais de chargement (Portes 2, 3, 4, 5)

- Largeur : 7 pieds 6 pouces
- Hauteur : 9 pieds 6 pouces
- Longueur : 53 pieds

Sorties des quais vers les salles A-B-C

- Largeur : 8 pieds 6 pouces
- Hauteur : 9 pieds 6 pouces

MANUTENTION DES MARCHANDISES

L'entrée et la sortie des exposants doivent se faire **OBLIGATOIREMENT** par la porte 6A située à l'arrière du bâtiment, tant au montage qu'au démontage.

IL EST INTERDIT EN TOUT TEMPS D'UTILISER LES PORTES AVANT POUR ENTRER OU SORTIR VOTRE MATÉRIEL

Veillez noter que l'ARISQ met à votre disposition une équipe pour vous aider lors du déchargement de vos véhicules, ainsi que pour vous aider à transporter votre marchandise directement à votre kiosque.

PROCÉDURE DE MONTAGE

Le montage de votre kiosque est de votre responsabilité.

Si vous désirez avoir de l'aide pour votre montage, il est possible d'obtenir de l'aide sur réservation. Des frais horaires de 30\$/heure vous seront facturés selon vos besoins. Dans ce cas, svp communiquez avec nous afin qu'on puisse prévoir les ressources nécessaires.

PROCÉDURE DE DÉMONTAGE

Il est primordial de collaborer tous ensemble, afin que le démontage se déroule dans l'ordre et le respect.

Les équipes de l'ARISQ, du Centre de Foires de Sherbrooke ainsi MediaSystems collaborent ensemble afin d'assurer le bon déroulement de l'événement et nous vous demandons de bien vouloir aussi collaborer avec les équipes en place.

- Afin de respecter vos collègues ainsi que les détaillants sur place, il est **interdit de commencer le démontage de votre kiosque avant la fin du salon qui est prévue à 18h00.**
- Les tapis doivent avoir été complètement retirés **AVANT d'utiliser les charriots.**
- Il est **interdit de sortir votre matériel par les portes de l'entrée principale à l'avant.**

Pénalité au non-respect : Une pénalité d'un montant de 300.00 \$ sera donnée aux exposants qui ne respecteront pas ces règlements. Merci de votre collaboration.

RESTRICTIONS ET OBLIGATIONS

Il est de votre responsabilité de prévoir et respecter les aspects suivants :

- ❖ **Aires communes :** L'exposant ne doit en aucun temps obstruer les couloirs, ascenseurs, foyers, hall, moniteurs de signalisation, écrans plasma et issues de secours de l'immeuble.
- ❖ **Propreté des lieux :** Nous demandons la collaboration de tous afin d'entretenir la propreté des lieux. SVP utiliser les nombreux équipements mis à votre disposition pour le recyclage et collecte de matières résiduelles tant lors du montage, du démontage que durant l'exposition. Lors du salon, les poubelles doivent être placées à l'extérieur du stand dans l'allée chaque soir dès la fermeture de l'exposition. Elles seront vidées par le personnel du Centre de Foires de Sherbrooke sans frais. Les poubelles laissées à l'intérieur du stand ne seront pas vidées.
- ❖ **Ruban adhésif :** Les seuls adhésifs permis au Centre de Foires de Sherbrooke sont les suivants :

Surfaces murales

Languettes de fixation murale 3M, no. 7220

Surface de plancher

Tuck Tape 85 ou Tuck Tape 99
Double Face Echo Tape DC-W188F

Murs de brique

Languettes de fixation murale 3M, no. 7220

- ❖ **Assurances** : L'exposant doit posséder ses propres assurances responsabilité. L'ARISQ et le Centre de Foires de Sherbrooke n'assument aucune responsabilité pour les dommages matériels aux produits, stands, équipements ou décorations causés par le feu, l'eau et le vol dans les lieux loués ou durant les transitions dans l'immeuble, et ce, quelle qu'en soit la cause.
- ❖ **Incendies** : Par mesure de sécurité, les allées doivent être complètement dégagées. Ce règlement est imposé par le service des incendies et nous devons déplacer vos présentoirs ou autres installations si vous ne respectez pas les limites bien précises de vos kiosques. Pour la prévention des incendies, les toits des chapiteaux et toutes toiles ou rideaux habillant ou meublant les kiosques doivent être ignifugés, c'est-à-dire qu'ils doivent être traités pour devenir incombustibles.
- ❖ **Enfants** : Pour des raisons de sécurité, la présence d'enfants au débarcadère et dans la salle d'exposition n'est pas recommandée pendant les périodes de montage et de démontage.
- ❖ **Animaux** : La présence d'animaux doit faire l'objet d'une approbation des autorités du Centre de Foires de Sherbrooke. Seuls les chiens d'assistance pour handicapés sont autorisés sans restriction.
- ❖ **Nettoyage du kiosque** : Veuillez noter que le nettoyage de votre kiosque est votre responsabilité. Le Centre de Foires de Sherbrooke nettoie *uniquement* sur les tapis d'allées.

DIRECTIONS À PARTIR DE MONTRÉAL

- Prendre le pont Champlain et poursuivre en direction autoroute 10 Est en direction de Sherbrooke.
- Suivre l'autoroute 10 Est (pendant 1 h 30 environ) et prendre la sortie 141 en direction du Boulevard Monseigneur-Fortier.
- Garder la droite à la sortie de l'autoroute et continuer sur le Boulevard du Plateau-St-Joseph.
- Tourner à gauche à la deuxième lumière.

DIRECTIONS À PARTIR DE QUÉBEC

- Prendre l'autoroute 20 Ouest jusqu'à Drummondville (1 h 30 environ).
- Prendre la sortie 173 en direction de l'autoroute 55 Sud.
- Continuer sur l'autoroute 55 Sud (50 minutes environ) et prendre la sortie 141 en direction du Boulevard Monseigneur-Fortier.
- Tourner à gauche sur la Rue du Fer-Droit et à nouveau à gauche sur le Chemin Georges-Vallières.
- À la première lumière tourner à droite et tourner à gauche à la deuxième lumière.

STATIONNEMENT

Le stationnement est gratuit pour les exposants et visiteurs du Centre de Foires de Sherbrooke. Des places sont assignées pour les exposants (S4-S5).

Le stationnement est défendu au débarcadère. Seuls le déchargement et le chargement sont autorisés et tout contrevenant verra son véhicule remorqué.

